



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1067-2018, 1068-2018 ET 1070-2018

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 1067-2018 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2019);
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1068-2018 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1070-2018 ÉTABLISSANT UN TAUX DE DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h. Veuillez noter que les bureaux de l'hôtel de ville sont fermés pour la période des fêtes du 21 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement.

Bromont, ce 18<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques